

PROCES VERBAL
SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le 7 novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la ville de MORVELLES s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de **Mme Valérie LEBOEUF**, Première Adjointe au Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : Mme LEBOEUF, M. BONNET, Mme CORMENIER, M. BLIVET, Mme CLEMENT, M. PRALONG, Mme MARION, M. PÉLICHET, M. MARTIN, Mme CHEVEREAU, Mme RAFFLIN, M. BERTHELOT M., Mme ROSE-AUBREE, M. RALU, Mme BOIS, Mme HERVE, Mme LEMOINE, M. BOKI SOGUE, Mme LEGRAND, M. BOTREL, M. NOZAY, M. BERTHELOT JM, Mme BRIAND, M. BROUARD.

POUVOIRS :

M. LE BIHAN à Mme LEBOEUF

M. ATIK à M. BERTHELOT M.

M. COCAULT à M. PELICHET

Mme GUILLOTTEL à Mme CORMENIER

Mme BILLARD à Mme BRIAND

M. BOKI SOGUE, désigné à mains levées, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Le Conseil Municipal constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du **31 octobre 2022** et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N° 2
07-11-2022 - 1

Vu le CGCT,

Vu le budget général 2022,

Vu la délibération n° 2022-13-06-14 du 13 juin 2022 portant décision modificative n° 1 du budget principal,

SECTION D'INVESTISSEMENT :

➤ **Opération n° 1005 : Construction du groupe scolaire Sermon : + 120 000 €**

Vu la délibération n° 2022-11-07-17 du 11 juillet 2022 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre ;

Compte tenu des crédits disponibles à l'opération n° 1005 ;

Compte tenu de la remise de l'APS en date du 14 octobre et de sa facturation reçue en date du 21 octobre 2022 ;

Compte tenu de la répartition des honoraires prévue au contrat de MOE et du planning de réalisation de l'opération ;

Compte tenu des frais divers à intervenir d'ici la fin de l'exercice budgétaire 2022 ;

Les crédits inscrits au budget pour cette opération ne sont pas suffisants. Il convient de procéder à un virement de crédits de + 120 000 €.

Opération n°1005 "Construction d'un groupe scolaire Sermon"				
MAITRISE D'ŒUVRE		2022		
APS	Prix Marché	Taux révisions	Montant TTC	Facturation
80% à la remise du dossier	95 880,00 €	1,80%	97 605,79 €	21/10/2022
20 % validation par MOA	23 970,00 €	1,80%	24 401,46 €	04/11/2022
AMO et frais divers			15 005,00 €	
Engagements 2022			137 012,25 €	
Crédits disponibles au 31/10			38 053,23 €	
Besoin de crédits			98 959,02 €	

➤ Opération n° 915 : Restaurant le Gretay : +15 €

- ✓ Acquisition d'une armoire d'exposition et d'un chariot bain marie pour le service adulte pour un montant de 2 762,81 €. Les crédits budgétaires de cette opération étant de 2 750 €, il convient d'abonder l'opération de 15 €.

En contrepartie, il est proposé de diminuer les crédits de l'opération suivante :

- ✓ OP 933 – Salle Marcel Davoine : - 120 015 € (sol sportif)

DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2031-1005-213 : GROUPE SCOLAIRE SERMON	0,00 €	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-915-251 : RESTAURANT GRETAY	0,00 €	15,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	15,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-933-411 : SALLE MARCEL DAVOINE	120 015,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	120 015,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	120 015,00 €	120 015,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Les membres de la commission Finances ont été consultés et ont émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (23 votes pour et 6 abstentions : M. BOTREL, M. NOZAY, Mme BILLARD, M. BERTHELOT JM, Mme BRIAND, M. BROUARD), décide :

- d'approuver la décision modificative n° 2 comme présentée ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Délibération publiée le 9 novembre 2022

La Première Adjointe au Maire,


Valérie LEBŒUF

Le Secrétaire de séance,


Noëla BOKI SOGUE